



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°21/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/06/2025

<u>Nombre de conseillers :</u> municipaux	En exercice : 15	Présents : 9	Représentés : 2	Votants : 11
--	---------------------	-----------------	--------------------	-----------------

Présents : Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER

Absents : Laurent AEGERTER, Franck CORCELLE, Alexis DORANGE-PATORET, Anne-Marie JUNG, Mickaël PERROTIN, Franca VIVIAND

M. Franck CORCELLE a donné pouvoir à Mme Annick DESTERNES ;

M. Mickaël PERROTIN a donné pouvoir à M. Brice METRAL.

M. Brice METRAL a été élu secrétaire de séance.

CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ENEDIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'ENEDIS doit effectuer des travaux de dépose d'un poteau électrique, pose de réseaux souterrains et d'un coffret sur une parcelle communale située route du Chatelet, cadastrée section A n°1442. Il présente la convention de servitudes à conclure présentée par ENEDIS.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-DÉCIDE de conclure une convention de servitudes avec ENEDIS telle qu'annexée à la présente ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention, l'acte authentique relatif à celle-ci ainsi que tout autre document nécessaire ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 19 juin 2025

Certifiée exécutoire : 24 JUIN 2025
Télétransmis le : 24 JUIN 2025
Affichée le : 24 JUIN 2025

Le secrétaire de séance
Brice METRAL

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°22/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/06/2025

<u>Nombre de conseillers :</u> <u>municipaux</u>	En exercice : 15	Présents : 9	Représentés : 2	Votants : 11
---	---------------------	-----------------	--------------------	-----------------

Présents : Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER

Absents : Laurent AEGERTER, Franck CORCELLE, Alexis DORANGE-PATORET, Anne-Marie JUNG, Mickaël PERROTIN, Franca VIVIAND

M. Franck CORCELLE a donné pouvoir à Mme Annick DESTERNES ;

M. Mickaël PERROTIN adonné pourvoir à M. Brice METRAL.

M. Brice METRAL a été élu secrétaire de séance.

APPROBATION DU PRÉ-ENGAGEMENT DE LA COMMUNE À LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DU PAYS ROCHOIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Convention Territoriale Globale (CTG) approuvée au 1^{er} janvier 2023 avec la Communauté de Communes du Pays Rochois, la caisse d'allocations Familiales (CAF) de la Haute-Savoie et 4 communes du Pays Rochois (La Roche-sur-Foron, Saint-Pierre-en-Faucigny, Eteaux et Arenthon) est arrivée à échéance le 31 décembre 2024.

La CTG est une démarche stratégique et partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet du territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

La CTG peut couvrir, les domaines d'interventions suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social. Elle permet la mise en place d'un nouveau dispositif de financement national, les bonus territoires.

En début d'année 2025, les techniciens impliqués dans cette démarche qui composent le Comité Technique ont convenu d'un planning de travail afin de pouvoir signer une nouvelle convention (2025-2029) pour l'automne 2025.

Afin que les communes puissent percevoir les recettes de la CAF, principal financeur des équipements et services en faveur de l'enfance et de la famille, sans interruption, il a été convenu, qu'en amont de la signature d'une nouvelle CTG, les délibérations des communes et de la CCPR puissent être prises, afin d'acter un pré-engagement de la signature de la nouvelle CTG2025-2029.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- I-APPROUVE** un pré-engagement de la deuxième Convention Territoriale Globale du Pays Rochois ;
- II-CHARGE** Monsieur le Maire de suivre cette affaire ;

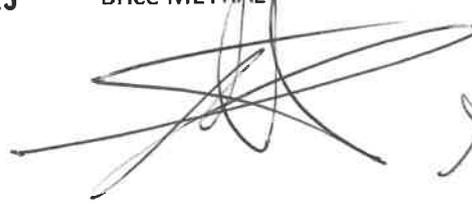
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 19 juin 2025

Certifiée exécutoire : **24 JUIN 2025**
Télétransmis le : **24 JUIN 2025**
Affichée le : **24 JUIN 2025**

Le secrétaire de séance
Brice METRAL

Le Maire
Michel ROUX





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE DE CORNIER

Délibération n°23/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf juin, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel ROUX, Maire.

Date de convocation : 13/06/2025

Nombre de conseillers :
municipaux

En exercice :	Présents :	Représentés :	Votants :
15	9	2	11

Présents : Véronique BABITCH, Christine BONDAZ, Serge CONTAT, Annick DESTERNES, Stéphanie DUFOURNET, Anaïs LA PLACA, Brice METRAL, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER

Absents : Laurent AEGERTER, Franck CORCELLE, Alexis DORANGE-PATORET, Anne-Marie JUNG, Mickaël PERROTIN, Franca VIVIAND

M. Franck CORCELLE a donné pouvoir à Mme Annick DESTERNES ;

M. Mickaël PERROTIN a donné pouvoir à M. Brice METRAL.

M. Brice METRAL a été élu secrétaire de séance.

ACQUISITION DU BÂTIMENT DE LA COMMANDERIE AUX CONSORTS ROCHAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les échanges avec les consorts ROCHAT pour l'acquisition de leur partie du bâtiment de la Commanderie, bâtiment inscrit monument historique sis 32 chemin de la Commanderie, et laisse la parole à Mme Annick DESTERNES.

Elle informe l'assemblée que la parcelle cadastrée section A n°991, supportant ledit bâtiment, appartient à feu Mme RUYTS Marie épouse ROCHAT, qui a eu 3 enfants : Angèle, David et Charles, et souligne que le règlement de la succession n'a jamais été réalisé.

Mme DESTERNES indique que d'ores et déjà Mme Angèle ROCHAT et M. David ROCHAT ont accepté la vente du bien au prix de 170 000 € au profit de la commune. Toutefois, en raison du décès de M. Charles ROCHAT, une procédure de nomination d'un administrateur doit être engagée en Suisse pour permettre la vente à la commune.

Mme DESTERNES propose d'acquiescer sans attendre les quotes-parts respectives de Mme Angèle ROCHAT et M. David ROCHAT.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°991, d'une surface de 682 m², sise 32 chemin de la Commanderie supportant une part du bâtiment de la Commanderie, à la somme de 170 000 € aux consorts ROCHAT ;

II-APPROUVE l'acquisition des quotes-parts de chaque héritier au fur et à mesure des opportunités ;

III-AUTORISE Monsieur le Maire ou le premier adjoint à signer l'acte authentique ainsi que tout document permettant l'aboutissement de cette affaire ;

IV-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

V-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES PRÉSENTS

Ainsi fait et délibéré le 19 juin 2025

Certifiée exécutoire : **24 JUIN 2025**
Télétransmis le : **24 JUIN 2025**
Affichée le : **24 JUIN 2025**

Le secrétaire de séance
Brice METRAL

Le Maire
Michel ROUX

